

l'UQAM

Recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche à la commission des études:

"Le statu quo sur les inscriptions"

Au moment d'aller sous presse, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, M. Michel Leclerc, nous déclare qu'il «recommandera à la prochaine réunion de la commission des études, le 8 avril:

«le statu quo sur la question des inscriptions tardives,

«le statu quo sur la question des

modifications de cours,

«le statu quo sur les modes de paiement des frais de scolarité.

«C'est-à-dire, précise M. Leclerc, que, si la commission des études est d'accord, il n'y aura rien de changé par rapport à la situation qui prévalait l'année dernière sur ces questions.

«Entre temps, ajoute M. Le-

clerc, le nouveau processus d'inscription ne sera pas appliqué.»

La confusion règne à l'Université sur cette affaire du nouveau processus d'inscription depuis plus d'un mois. Le 25 février dernier, le journal «l'UQAM» faisait état de déclarations de porte-parole autorisés de la direction de l'Université annonçant la mise en

place d'un système nouveau d'inscription abolissant les périodes officielles d'inscriptions tardives et réduisant à une seule semaine la période de modifications de cours. Simultanément, la direction publiait un dépliant officiel intitulé «Inscription — été 1980», comprenant des directives découlant du nouveau processus d'ins-

cription.

On a donc pu croire que l'affaire était décidée et que le nouveau processus serait appliqué.

Or, il apparaît, à la lumière de la déclaration de M. Leclerc, recueillie en dernière heure, qu'il en serait autrement, et que les inscriptions se feraient cette année comme par le passé.

P.G.

AGEUQAM: importantes résolutions

page 4

Le bacc. en économique: une entente négociée

C'est, dit-on, à la manière d'une négociation syndicale qu'a été menée la longue et délicate révision du baccalauréat en économique. Le conseil de module y a travaillé pendant 16 mois. Avec de fréquents retours en assemblées étudiante et départementale, afin qu'un consensus s'établisse «article par article» (lire: cours par cours). Le projet définitif, signé par les parties en décembre, a été acheminé aux instances supérieures qui y ont apporté des amendements mineurs. Et la commission des études vient de l'adopter à sa réunion de mars.

Ouf! laisse tomber Jacques Peltier.

M. Peltier, initiateur du projet et directeur du module d'économique, n'entend pas pour autant se tourner les pouces. Reste, dit-il, à faire connaître le programme révisé. «En quoi se démarque-t-il de celui d'hier? En quoi diffère-t-il de celui des autres universités? Quel est son rapport à la science, à la société, etc...?» Persuadé de l'originalité et de la qualité du programme, il veut en convaincre tout le monde.

Une première constatation qui en réjouira plusieurs: les cours de mathématiques de niveau cégep ne sont plus exigés comme condition d'admission. En cela, le nouveau programme se calque sur les universités McGill et Concordia. Par ailleurs, les étudiants du bacc. pourront dorénavant pren-



M. Jacques Peltier: imagination et patience!

dre jusqu'à dix cours dans une autre discipline.

Mais qu'en est-il du programme lui-même? Une chose certaine: l'horizon est élargi. L'enseignement n'est plus essentiellement basé sur l'étude de «modèles», mais il se présente dans une perspective historique, institutionnelle, critique. Toutes les approches — néo-classique, keynésienne, marxiste... — sont étudiées. «Il n'y a plus de Voie Royale, dit M. Peltier, mais des paradigmes en continuel questionnement».

En d'autres mots, le programme «cherche à exposer les principaux problèmes, mécanismes, structures et institutions qui caractérisent les sociétés contemporaines tant par une description de leurs traits actuels que par une exposition de leur évolution rétrospective et prospective. Cet accent sur l'étude des institutions économiques, historiques et contemporaines est une des caractéristiques qui distingue le programme de science économique de l'UQAM de celui des autres universités».

Enfin, le programme tel que redéfini vise à donner une formation polyvalente, de façon à ce que les étudiants évoluent avec plus de facilité sur le marché du travail.

Autre projet du module d'économique: l'élaboration d'un programme de certificat essentiellement réservé aux enseignants en exercice. Il semble que le besoin, de ce côté, soit évident.

H.S.

Colloque, le 30 avril

Les nouvelles formes d'organisation du travail

Quelle influence exercent les syndicats et les employeurs sur l'essor de la socio-technique, sur les politiques d'intéressement des employés au capital, sur les nouvelles formes de participation? Quelles leçons tirer d'expériences pilotes en cours de réalisation dans de grandes firmes?

Pour se pencher sur ces phénomènes nouveaux dans le domaine de l'organisation du travail, les professeurs des sciences de la gestion et le vice-doyen, M. Pierre D'Aragnon, organisent une journée d'échanges et de discussions le mercredi 30 avril de 9h à 18h à la salle Alfred-Laliberté.

Avec l'appui de Travail-Canada, le colloque abordera l'aspect syndical l'avant-midi, et l'angle patronal l'après-midi. Non seulement y aura-t-il des exposés mais encore ceux-ci seront suivis de débats contradictoires impliquant échanges de vues avec les partici-

pants.

Le matin, pour traiter de l'influence des syndicats, les conférenciers suivants sont invités: MM. Jean-Guy Frenette, économiste-chef à la Fédération des travailleurs du Québec; Jean-Paul Héty, vice-président, Centrale des Syndicats Démocratiques et Maurice Lemelin, professeur aux HEC, spécialiste des questions syndicales. Suivra un panel de débat contradictoire réunissant MM. Jacques Grand'Maison, professeur à l'U. de M.; Ghislain Dufour, vice-président exécutif du Conseil du patronat du Québec; Jean-Claude Forcuit, directeur du module d'administration ainsi que Jacques Rojot, professeur invité à l'UQAM.

À la reprise du colloque après le déjeuner sur place, prendront la parole sur le sujet de l'influence des employeurs MM. Bernard Turgeon, directeur général du

(la suite en page 4)

Signature de la Convention SEUQAM-UQAM



Le mardi 25 mars, à la salle des boiseries du pavillon Judith-Jasmin, en présence des représentants syndicaux et patronaux, le recteur de l'Université, M. Claude Pichette et la présidente du Syndicat, Mlle Micheline Bourassa paraphent la convention collective SEUQAM-UQAM.

Le développement
et le
financement
de la recherche

Commission des études

A sa réunion régulière du 18 mars, la commission des études a:

- procédé à l'octroi de 494 diplômes de 1er cycle et de 12 diplômes de 2e cycle;
- nommé deux membres au comité de services à la collectivité: MM Pierre Bourgault (lettres) et Jean-Marie Bouchard (formation des maîtres);
- fixé la période statutaire pour la nomination des directeurs de modules et de départements: du 25 mars au 8 avril (mise en candidature) du 11 au 18 avril (élections) et pour la nomination des vice-doyens: du 25 mars au 18 avril (mise en candidature et consultation);
- recommandé au CA le rattachement du programme de baccalauréat en biochimie au module de chimie;
- adopté les modifications dans les programmes suivants: certificat en adaptation scolaire et sociale, baccalauréats en communication, géologie, physique, urbanisme, économique, travail social, enseignement en mathématiques;
- adopté les modifications de répertoires de cours dans les cours de théâtre et danse, communication, linguistique et cours de langue, stages d'arts plastiques;
- recommandé au CA l'adoption des politiques d'admission aux certificats en adaptation scolaire et sociale, en communication, au bacc. en design graphique, au bacc. et au certificat en économique;
- manifesté son inquiétude relative à la situation en animation et

recherche culturelle; recommandé au CA la poursuite de la tutelle jusqu'à ce que les enquêtes en cours soient terminées et la suspension des nouvelles inscriptions aux programmes de bacc. et de certificat en animation et recherche culturelle pour l'automne 80;

- recommandé au CA d'approuver la modification de l'article 1.7 du règlement no 5 des études de premier cycle et de l'article 13 du règlement no 2 concernant le mode d'élection des directeurs de module;
- adopté des modifications de programmes aux 2e et 3e cycles: maîtrise en administration des affaires (MBA), en science politique, en sexologie; doctorat en science politique;
- créé un comité d'appel pour l'admission aux études avancées et adopté une procédure d'appel pour ces cas de révision;
- donné au Conseil des Etudes un avis favorable au sujet des modifications des programmes de la Commission PRETAGEC auxquels participe l'UQAM;
- recommandé au CA l'adoption d'un nouveau projet de calendrier universitaire;
- recommandé au CA l'attribution d'un poste de professeur régulier pour 80-81 au rassemblement en travail social pour le programme de certificat de 2e cycle en thanatologie;
- recommandé au CA d'accorder pour 80-81 aux professeurs éligibles des congés sabbatiques (40) et de perfectionnement (15);
- recommandé au CA d'approuver le plan de travail 80 du Bureau de recherche institutionnelle;
- retenu l'accusation de plagiat contre un étudiant.

lettres à l'Uqam

Réflexions d'un MBA-UQAM 1980

Ce nouveau programme MBA se démarque des autres par sa durée, soit une année pleine de calendrier au lieu de 2 années académiques (3 semestres VERSUS 4). Une année dite intense selon l'expression consacrée. Je dis plutôt, d'une année de folie furieuse. Mais la folie serait de ne jamais faire de folies. Tout comme l'expérience est la somme des gaffes, essais et erreurs. Or, folies et gaffes, surtout interpersonnelles, ont jalonné cette année. Une année de ressourcement aussi. De confrontations idéologiques. De conflits d'équipe, cette année mais combien enrichissante équipe.

Je viens de m'exprimer au passé alors qu'un mois encore me sépare de la délivrance d'un enfer certes, mais oh! combien jouisseur. Est-ce à dire que mon diplôme MBA est déjà dans la poche? Eh oui! Question de planification et d'organisation. Compte non tenu, toutefois, d'un acte de Dieu. Mais Dieu est hasard et incertitude. Et l'incertitude se transforme en probabilités, à leur tour transposables en un modèle théorique et mathématique permettant leur utilisation rationnelle. Je viens de parler de la gestion en situation d'incertitude et ou d'ignorance. Ma probabilité d'être frappé à mort avant le 21-04-80 étant de 7%, je puis considérer le bénéfice MBA comme réalisé. Pourquoi 7%? Ce chiffre est le produit de mon espérance (!) actuarielle de décès pour le mois qui suit majoré d'un taux de risque

d'atteinte subite de folie permanente et irréversible cette fois, et pondéré par l'impact thérapeutique et psychosomatique des multiples jouissances du corps à corps quotidien avec la connaissance. De plus, c'est bien connu, le chiffre 7 étant chanceux, son choix est une autre méthode de gestion au hasard.

De la connaissance, il est dit qu'elle est aujourd'hui liberté, et son absence, dépendance sinon esclavage. Je dis qu'elle est aussi pouvoir! Pouvoir, mot devenu presque tabou, sinon honni par une certaine mentalité contemporaine sociologiquement allergique à son seul énoncé. Mais quoi de plus naturel et réaliste que les rapports de force entre individus, groupes et classes sociales. Certes, le pouvoir est à tendance monopolistique. Mais curieusement aussi, mobile, versatile, explosif et explosé. En voici ma définition! Le pouvoir est la capacité décisionnelle de faire, ou de faire faire par d'autres et ou des machines, ce que je veux, souhaite ou désire. De nombreux auteurs positivistes (dont les livres se vendent très bien, preuve de l'existence d'un besoin réel) prétendent qu'il suffit, pour pouvoir, de savoir ce qu'on veut. Toutefois, m'est avis que tous les étudiants en administration, de baccalauréat ou de maîtrise, savent implicitement que cet avancé simpliste quoique véridique constitue une condition nécessaire mais non suffisante. Il faut savoir également gérer ce qu'on

veut, c'est-à-dire exploiter le pouvoir. En ce sens, tout étudiant en administration m'apparaît comme fondamentalement amoureux, quoique souvent inconsciemment, du pouvoir. N'ayons pas peur des mots. Ce mot de pouvoir appartient à la réalité de chacun et un peu plus à celui qui en est conscient et en fait la gestion.

De fait, notre monde actuel à forte technologie et profonde conscientisation sociétale des interdépendances humaines, systémiques et écologiques, privilégie le détenteur d'informations et de connaissances. Du possesseur de la terre au capitaliste, le pouvoir appartient aujourd'hui aux gens informés et capables de gérer cette connaissance. Du possesseur de la terre au capitaliste, le pouvoir appartient aujourd'hui aux gens informés et capables de gérer cette connaissance. J'en conclus rien moins que la gestion est l'art scientifique de la connaissance, de toutes les connaissances et disciplines du savoir. Tel le chef d'orchestre, à la fois artiste, par adhésion entre jugement et sensibilité de l'âme, et scientifique par connaissance profonde de la technicité des instruments musicaux; l'orchestre se composant d'hommes et de machines animés par un leader parfois autoritaire et parfois laisser-faire. Vive la connaissance! Vive le pouvoir!

Daniel Clapin-Pépin, C.A.
Etudiant MBA-UQAM

Pour une fédération étudiante à l'UQAM

Suite à la publication du document de base «Projet de fédération d'association étudiante à l'UQAM», des membres de l'Association des étudiants en sciences de la gestion ont décidé de tenir une réunion le 19 mars dernier. Cette réunion a permis de créer un comité «Ad Hoc» pour promouvoir et renseigner les étudiants de l'université sur ce que propose l'orientation du projet de fédération

présenté par Louis-Philippe Gendron (étudiant du module des certificats en administration). Dans une première étape le comité «Ad Hoc» verra à diffuser le document de travail pour qu'il soit connu du plus grand nombre d'étudiants possible. La deuxième étape que se propose le comité sera de convoquer une réunion d'information dans la semaine du 7 avril, afin de permettre une discussion ouverte et fructueuse.

Nous invitons tous les étudiants désireux de participer à un tel projet de se joindre à nous.

La prochaine réunion du comité «Ad Hoc» se tiendra, mardi le 1er avril à 13h30 au local JR-324.

Comité «ad hoc» de la famille
des sciences de la gestion.

Gilles Hébert
Secrétaire à l'information

Nouveaux locaux

De nombreux centres de coût ont de nouveaux locaux. Le coordonnateur du déménagement, M. Paul Gendron communique les emménagements suivants: sont maintenant installés au 5e étage du pavillon Phillips, le service des finances (sauf les comptes étudiants), le service du personnel, le vice-rectorat aux communications; au 8e étage, le vice-rectorat à l'administration et aux finances, le rectorat, le vice-rectorat, le secrétariat général; au 3e étage, le service de l'information et des relations publiques, la Recherche en symbolique; au 9e étage, le décanat de 1er cycle, le décanat des

études avancées 2e cycle, le vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche, les archives, le Bureau de recherche institutionnelle, la gestion des ressources; au 2e étage, la formation externe et des stages.

Dans les jours prochains: au 2e étage, le Centre de recherche en didactique, les Services collectifs, le Syndicat des gardiens, l'Association des employés non syndiqués; au 3e étage, CIREM et IQDM.

Les Sociétés savantes se trouvent au M-205 du Judith-Jasmin (ex-local Caisse populaire), tandis que le SCCUQ sera au 1725 du pavillon Aquin le 2 avril.

Les deux lettres ci-jointes démontrent sans équivoque ce dont l'UQAM EST CAPABLE. Alors qu'au début du mois de mars elle s'apprêtait à «désinscrire» les étudiant(e)s qui n'avaient pas payé leurs frais, elle envoie une deuxième lettre qui contredit la première.

NOTE AUX: Etudiants
DE: Jean-Claude Clark
Directeur du Service de l'inscription

SUJET: Choix de cours de la session d'hiver 1980

L'imbroglio des inscriptions

DATE: 7 mars 1980

Vous avez effectué un choix de cours pour la session d'hiver 1980. Après vérification auprès du service des comptes étudiants, nous constatons que vous n'avez pas acquitté les frais requis.

En conséquence, comme le prévoit le règlement, votre choix de cours a été annulé et les cours que vous aurez pu suivre à la session d'hiver 1980 ne vous seront pas reconnus. Si vous croyez qu'il y a erreur dans votre cas, veuillez me faire part, par écrit, de vos commentaires.

Le 24 mars 1980

Monsieur Jean-Marie Vézina
Responsable
Secrétariat Exécutif
AGEUQAM
Pavillon Hubert Aquin
Université du Québec à Montréal

Monsieur, Vous trouverez ci-jointe la lettre que j'adressais à l'ensemble de la communauté universitaire le 17 mars dernier afin de reporter l'opération de modification du système d'inscription. Je vous en faisais d'ailleurs part lors de notre rencontre le jeudi 20 mars 1980. A cette occasion, je vous précisais aussi qu'en aucune manière le système de paiement des frais de scolarité des années antérieures ne serait modifié cet automne. J'estime donc que toute prétention du contraire par l'AGEUQAM constituerait un acte de mauvaise foi. Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

Michel Leclerc

A ce jour, malgré ce que l'on laisse entendre, aucune garantie suffisante

n'est donnée aux étudiants(es) que l'UQAM n'appliquera pas la mesure initialement prévue concernant ceux et celles qui ne paieront pas leur frais de scolarité dans les délais prévus. C'est d'ailleurs pourquoi la dernière Assemblée générale exige que l'administration signe une entente avec l'AGEUQAM afin que personne ne puisse être «désinscrit» pour motif de non-paiement des frais de scolarité (parité avec l'Université de Montréal).

Conscient d'avoir affaire à une administration qui ne tient aucunement compte des positions des étudiants(es) (i.e. le projet de financement de l'AGEUQAM, pourtant adopté par 23 Assemblées modulaires étudiantes accuse toujours une fin de non-recevoir de l'UQAM), nous attendons que la direction de l'Université signe une entente avec l'Association générale.

Jean-Marie Vézina
pour l'Exécutif de l'AGEUQAM

L'équipe de rédaction a l'entière responsabilité du contenu du journal, qui n'engage en rien la direction de l'Université du Québec à Montréal.

l'Uqam

volume VI, numéro 26,
31 mars 1980

publié par:
section information
Université du Québec à Montréal
1406 rue Saint-Denis, Montréal
téléphone: 282-6179

rédaction: Claude Asselin, Claire Gauthier, Pierre Gélinas, Denise Neveu, Hélène Sabourin.

photos: service de l'audiovisuel
Dépôt légal premier semestre 1980
Bibliothèque nationale du Québec

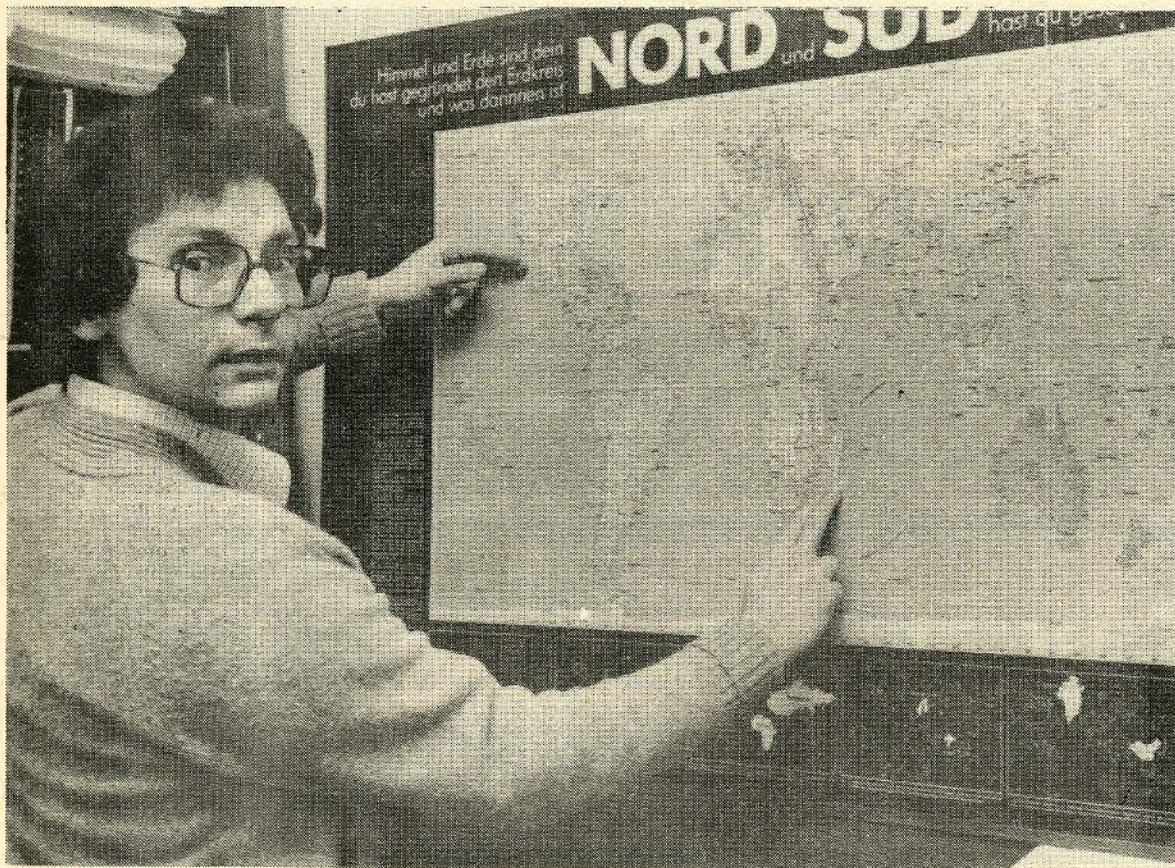
La "nouvelle" Caisse Pop à l'UQAM

C'est en présence de membres de la collectivité universitaire et de coopérateurs nombreux que fut coupé, mardi dernier 25 mars, le ruban traditionnel pour marquer l'inauguration officielle du nouveau siège social de la Caisse populaire de l'UQAM, porte M-925, pavillon Hubert-Aquin. Ci-contre, de gauche à droite, on reconnaît MM. Jean-Charles Perreault, président de la Caisse; Guy Bernier, président de l'Union régionale de Montréal des Caisses populaires Desjardins, Claude Pichette, recteur de l'Université, ainsi que Kenneth Earl, directeur de la Caisse.



Avec de nouvelles cartes

Voir le monde et le Québec autrement



Jean Carrière: la planisphère de Peters met en évidence certaines réalités du Tiers-Monde, en veilleuse dans la projection de Mercator.

Drôle d'effet que de voir pour la première fois une carte géographique établie selon la projection de Peters, cartographe allemand. On croirait les continents sortis d'une sérieuse cure d'amaigrissement. Pourquoi ce nouveau type de représentation?

Jean Carrière, cartographe au département de géographie, souligne que grâce à Peters, le dialogue peut être rétabli de façon spatiale entre le Nord et le Sud. «On peut comparer les superficies des continents et leur localisation en fonction de l'Equateur. On corrige ainsi les erreurs d'interprétation engendrées par la projection de Mercator qui représente l'Europe plus grande que l'Amérique du Sud, la Russie plus grande que le continent africain, le Groenland plus grand que la Chine... alors que c'est l'inverse qui est vrai». Il précise par ailleurs que la projection de Peters «respecte la proportionnalité des surfaces sans en respecter les angles, mais en conservant les équidistances entre les pays».

Jean Carrière travaille actuellement à l'établissement d'une série de cartes du Tiers-Monde à partir

de la projection de Peters. Ses travaux feront l'objet d'une communication aux Sociétés savantes, en mai prochain, dans le cadre du Congrès de l'Association canadienne de cartographie (400 membres). Le congrès, au dire de M. Carrière qui en est l'organisateur, sera fort intéressant. Les cartographes québécois y verront leurs recherches mises en évidence. «Ce qui n'est que justice, croit M. Carrière, puisque la qualité de ce qui se fait ici depuis quelques années est sans contredit exceptionnelle. Des exemples: les recherches poussées en carto informatisée, en carto écologique, en carto urbaine, etc. Une exposition de travaux sera montrée en permanence au pavillon Hubert-Aquin, durant la durée du congrès, les 27, 28, 29 et 30 mai.»

Concours: «Le Québec»

A l'occasion du congrès, l'Association des cartographes du Québec lance un concours aux étudiants et aux professionnels. Le thème: «Le Québec...». Il s'agit, dit M. Carrière, de faire une carte thématique, («une vision globale du Québec dans le style «one page atlas»). Pas de restriction quant à

l'approche du sujet: ce peut être un Québec d'hier, de demain, de maintenant. Un Québec urbain, rural. Un Québec humoristique... et quoi d'autres? Place à l'imagination.

Les normes de présentation: une carte de 20x24 pouces, en couleur ou en noir et blanc. Les travaux des étudiants sont regroupés dans une section et ceux des professionnels dans une autre. Un jury composé de membres non-Québécois de l'Association canadienne de cartographie sous la présidence de M. Fraser Tayler, jugera les travaux. Carto-Québec offrira un prix de 100\$ au gagnant-étudiant et une mention d'honneur au gagnant «non-étudiant». De plus, Carto-Québec espère publier les deux travaux sélectionnés.

La date limite de remise des travaux: 25 avril. On fait parvenir les cartes (non identifiées — le nom est mis à part dans une enveloppe scellée) à Jean Carrière, département de géographie, pavillon Hubert-Aquin, UQAM, C.P. 8888, succursale A, Montréal H3C 3P8.

H.S.

Au CIEE

Lancement au Centre interuniversitaire d'études européennes (CIEE) du premier d'une série de «Cahiers de recherche». Les Cahiers seront publiés au rythme de deux ou trois par an et tirés à 200 exemplaires. Le Centre les vendra à un prix modique: autour de 2.50\$.

Pourquoi cette formule des Cahiers? C'est tout simple: ces travaux de recherche des membres sont ou trop courts pour être présentés comme monographies, ou trop longs pour être rédigés sous forme d'articles.

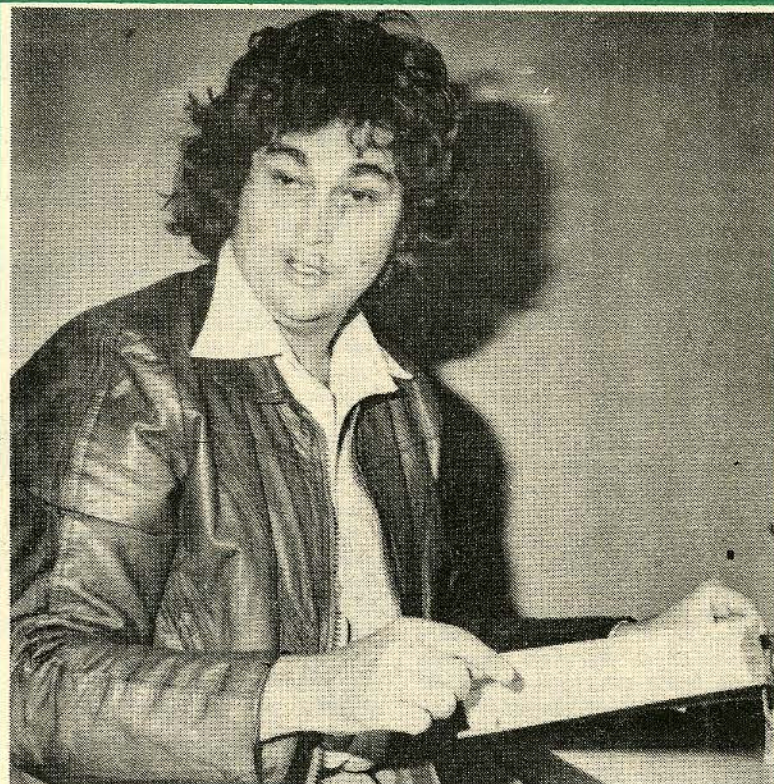
Les Cahiers ont belle allure nous dit le responsable du CIEE, M. Alex MacLeod, même si leur présentation est modeste. Une seule question est abordée dans chacun des cahiers qui sont publiés après qu'un comité de lecture en ait fait un rapport



Symbole du CIEE

favorable.

On peut se procurer le premier numéro en s'adressant au Centre (1193 Place Phillips — tél.: 282-6193). Le titre: «Alliance strategies and the French Communist Party's of »Rapport de forces». C'est une recherche de doctorat de Michel-André Gadbois, diplômé de maîtrise en science po. de l'UQAM.



Une recherche de Pierre Mackay

Dix ans de lois spéciales

Au cours de la dernière décennie, les gouvernements québécois et canadiens ont fait un usage de plus en plus systématique d'une technique législative expéditive, fort utile pour mettre un terme rapidement à des situations politiquement inconfortables ou potentiellement explosives: les lois d'exception. M. Pierre Mackay, directeur du département de sciences juridiques, a entrepris une étude sur le sujet; il est assisté dans ce travail par Marie-Anne Roy, étudiante de deuxième cycle en histoire et Marie-Claire Chouinard, diplômée de sciences juridiques. Un inventaire complet a été fait de ces lois, de leur contenu et des secteurs où elles ont été appliquées depuis octobre 70.

La principale caractéristique des lois spéciales, explique M. Mackay, est d'attribuer au gouvernement qui s'en prévaut toute une série de pouvoirs dérogeant du droit commun habituel et ce, pour une période de temps limitée. On retrouve, classées sous cette rubrique, l'ensemble des lois d'exception en matière de relations de travail, et les lois d'urgence ou de pouvoirs exceptionnels.

La première — et la plus spectaculaire — de cette catégorie est sans conteste cette loi dormante et mi-centenaire qu'a ravivée le gouvernement fédéral sous le feu des événements d'octobre: la Loi des mesures de guerre, avec les conséquences que l'on connaît. La Loi des mesures anti-inflation, adoptée à Ottawa en 1973, est également de cette famille; parce qu'elle imposait des mécanismes de contrôle des prix et des salaires dans un domaine de juridiction provinciale, sa constitutionnalité fut contestée devant les tribunaux; or, la Cour suprême donna raison au Parlement fédéral dans ce dossier, invoquant l'aspect d'urgence et la dimension nationale du problème visé. La Loi québécoise de la protection civile, relativement récente, est le troisième exemple de la série. Elle autorise certaines autorités à prendre des mesures exceptionnelles en cas de sinistre, réel ou appréhendé. Signalons que la première version du projet, à cause du sens très large donné au mot «sinistre», fut l'objet d'une contestation menée

avec succès, notamment, par les professeurs de sciences juridiques de l'UQAM.

Quant aux lois d'exception adoptées depuis 1970 en matière de relations de travail, on en compte une bonne douzaine, tant au provincial qu'au fédéral. Quelques-unes servent à mettre en tutelle des syndicats (tel le local 144 de la FTQ-construction). Mais la plupart vinrent mettre un terme à des grèves déclenchées légalement. Et Pierre Mackay de souligner le caractère particulièrement odieux de ces interventions: «La loi reconnaît aux travailleurs certains droits, et définit les règles du jeu de la négociation. Lorsqu'il y a blocage et que les syndiqués se prévalent de leur droit de grève — seul moyen de pression efficace à leur disposition — la partie adverse, au beau milieu de la négociation, change les règles du jeu qu'elle avait elle-même établies au point de départ, met le syndicat hors-la-loi, et lui impose ses propres conclusions quant aux conditions de travail qui devaient être négociées.»

Selon M. Mackay, les lois spéciales, de par leur caractère exceptionnel, tracent les limites de notre système législatif: «C'est l'exception qui confirme la règle. En théorie, tous sont égaux devant la loi. En pratique, les lois sont faites par et pour une minorité qui contrôle les leviers politiques et économiques de notre société.» A son avis, la loi est un masque. Lorsque les travailleurs exercent jusqu'au bout les droits qui leur sont légalement reconnus, le législateur doit alors laisser tomber ce masque: «Les lois spéciales dévoilent clairement les intérêts fondamentaux qui sont en jeu.»

Il est intéressant, poursuit-il, d'analyser le discours qui accompagne de tels procédés. Le législateur, pour les besoins de la cause, délaisse le langage juridique traditionnel pour tenir un discours carrément politique, «un autre masque». Il est alors question d'intérêt public, du bien-être et de la sécurité de la population, etc.

Pierre Mackay compte terminer cette étude avant l'automne prochain: ce sera sa façon à lui de souligner le 10e anniversaire des événements d'octobre 70.

C.G.

H.S.

Consultation aux études avancées

Le développement et le financement de la recherche

Deux documents de travail émanant du décanat des études avancées et de la recherche ont été envoyés récemment aux directeurs de département, centres et laboratoires de recherche pour fins de consultation.

L'un des intitulés «Programme d'aide financière aux chercheurs 1980-1985» (PAFAC) résulte d'une évaluation rigoureuse du programme actuel d'aide aux chercheurs réalisée au comité même d'aide financière à la recherche ainsi qu'à la sous-commission des études avancées et de la recherche. L'autre document «Politique de développement de la recherche à l'UQAM», présenté par le doyen Bertrand, découle d'une étude effectuée en janvier sur les conditions nécessaires au

développement de la recherche à l'Université.

Le PAFAC: du nouveau

Afin d'assurer une plus grande continuité, le programme d'aide financière aux chercheurs (qui remplace le Fonds institutionnel de recherche) devrait être en vigueur pour une période de cinq ans, à compter de l'automne prochain.

Ce programme vise à mettre à la disposition des chercheurs des ressources particulières pour réaliser des objectifs de développement de la recherche, complétant les autres moyens institutionnels ainsi que les subventions et commandites externes. De par sa nature, cet instrument de développement est donc supplétif et

complémentaire.

Cinq points ressortent du projet élaboré au décanat:

- une précision des objectifs généraux et spécifiques, une structuration du programme en volets, sous-volets, moyens d'intervention;
- une réorganisation du volet financement qui tienne davantage compte du type et de l'état des recherches ainsi que de la mission services à la collectivité;
- dans le volet financement de la diffusion des travaux de recherche, une distinction entre l'aide à un chercheur et l'aide à une unité de recherche, la reconnaissance d'aide accordée sous forme de prêt et une place particulière faite à certaines activités de recherche

en arts;

- au sous-volet financement de l'infrastructure des centres et des laboratoires, l'ajout d'un soutien aux regroupements de chercheurs; la création du sous-volet aide aux départements; et d'un autre sous-volet comprenant quatre moyens de soutien;
- l'institutionnalisation d'un volet financement de l'implication de l'Université dans la communauté scientifique et artistique provinciale, nationale, internationale.

Développement de la recherche

Avant de mettre en place un nouveau programme d'aide à la recherche et une nouvelle politique d'organisation et de financement, il convient pour le décanat de chercher à établir un consen-

sus institutionnel sur les objectifs de la recherche à l'UQAM. Tel est le but que s'est fixé le doyen des études avancées en soumettant du même coup à l'attention de la collectivité un document de travail sur la politique de développement de la recherche.

Le document décrit les lignes de force du développement de la recherche, ses objectifs spécifiques et généraux, une conception privilégiée de son évaluation.

L'un et l'autre dossiers devront être acheminés à la sous-commission des études avancées et de la recherche en avril et à la commission des études du mois de mai pour leur mise en opération dès l'année prochaine.

Denise Neveu

Importantes résolutions

L'AGEUQAM délègue des étudiants à la commission des études

Tous les lundis, depuis quelques semaines, l'AGEUQAM tient scrupuleusement ses assemblées générales; de celle du 24 mars sont sorties d'importantes et étonnantes résolutions, qu'un ordre du jour en deux points seulement, ne laissait pas vraiment deviner.

Les quelques 500 étudiants réunis ce jour-là au Marie-Gérin-Lajoie ont d'abord été saisis d'un rapport de l'exécutif sur l'état des pourparlers avec l'administration sur la question de reconnaissance et de financement, des éclaircis-

sements sur le problème en ARC et sur la nouvelle politique des inscriptions, puis un résumé de la dernière plénière intermodulaire.

Dans un deuxième temps, l'assemblée s'est penchée sur les moyens de pression («harcèlement») à envisager pour que «déblocage» la situation sur les points ci-haut nommés.

Comme à l'assemblée du lundi précédent (18 mars) plusieurs propositions privilégiées étaient présentées par l'exécutif (et déjà étudiées en PIM). L'une d'elles se lit comme suit: «Qu'un avis de

grève soit envoyé à l'administration de l'UQAM et qu'une assemblée générale ait lieu lundi 31-03-80 pour faire le point sur la situation».

Une autre proposition, longuement discutée mais acceptée à la majorité, est à l'effet de déléguer des représentants-étudiants à la commission des études. Quatre étudiants ont accepté un mandat provisoire «jusqu'à ce que puisse se tenir des élections pour la CE en conformité avec les traditions de l'AGEUQAM. Ces étudiants représentent les familles des sciences humaines (Bruna Blanco, géo.), des arts (Sylvie Laramée, histoire de l'art), des sciences (Louis Mireault, bio.), des lettres (Daniel Drouin, ARC). Ils sont redevables devant la PIM et l'assemblée générale. Et révocables en tout temps.

L'assemblée a, d'autre part, voté une résolution en plusieurs points touchant les modalités d'inscriptions. Cette résolution a ceci de particulier qu'elle s'intégrera au protocole d'entente AGEUQAM-UQAM déjà adopté en assemblée de février, mais rejeté

depuis par l'administration. A ce chapitre des inscriptions, l'assemblée a résolu «de boycotter les paiements des frais de scolarité «ETE 80» et ce, jusqu'à ce que l'entente AGEUQAM-UQAM soit ratifiée. Advenant que rien ne déblocage de ce côté, les inscriptions «automne 80» seront à leur tour boycottées.

L'assemblée a donné son entier appui aux revendications étudiantes d'animation et de recherche culturelle (ARC). Et a accepté d'inclure ces exigences dans ses priorités au cours des négociations avec l'administration.

On a aussi décidé de créer un «comité d'action systématique de harcèlement contre l'administration». Y siègeront des représentants modulaires (un par module).

Par ailleurs, l'assemblée générale a tenu à appuyer les modules qui avaient pris dans leur assemblée respective des votes de grève (illimitée en ARC, d'une semaine en histoire, de quelques jours en science po).

H.S.



M. René-Paul Fournier

Directeur des subventions

Le doyen des études avancées et de la recherche annonçait récemment la nomination de M. René-Paul Fournier au poste de directeur des subventions et contrats. M. Fournier sera désormais le responsable des subventions, contrats et commandites de recherche, maintiendra et établira des liens avec les organismes externes et jouera, auprès des chercheurs et des unités de recherche, un rôle d'animation, de promotion, de soutien, d'assistance et de conseil. Professeurs et chercheurs peuvent donc communiquer avec lui, au décanat des études avancées, pour toute demande de subvention externe. Avant son arrivée à l'UQAM, M. Fournier agissait comme directeur général de la Commission des programmes d'études avancées gérés conjointement (PRE-TAGEC) à l'Université du Québec.

Colloque en gestion...

[suite de la page 1]

Service de la Recherche (ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre du Québec; Dominique Monjardet, du Centre national de la recherche scientifique (Paris); André Aubin, vice-président, Bell Canada et Claude Perron, président de C.N. Express. Le panel de débat regroupe MM. Roland Foucher et Gilbert Tarrab, professeurs à l'UQAM, de même que Maurice Boisvert, professeur aux HEC.

Le ministre fédéral de l'Expansion économique régionale, M. Pierre DeBané fera le point sur la journée.

C.A.

«Les énergies nouvelles au Québec»

Dans le cadre de la série de conférences présentées par la Société d'énergie solaire du Canada Inc., à 20h15, salle 050, pavillon Hubert-Aquin:

8 avril

M. Jacques Baudet, chef de projet à l'Hydro-Québec, et Jacques Bisailon, directeur de la tarification et de l'électrométrie à l'Hydro-Québec: «L'influence des énergies nouvelles sur le réseau

de l'Hydro-Québec».

22 avril

Michel Lespérance, vice-président, division Ateliers solaires, Equipements de luxe: «Le chauffage des piscines».

6 mai

Tom Lawand, directeur de l'Institut de recherche Brice de l'Université McGill: «L'énergie solaire au service de l'agriculture et combustion du bois».



Un échange d'idées en géographie

Etudiants et professeurs de maîtrise en géographie étaient invités la semaine dernière à discuter dans une atmosphère détendue «des différents aspects du programme d'études graduées». A l'extrême droite sur la photo le responsable des études avancées en géographie, M. Georges Anglade.

En musique

Session d'été intensive

L'Ecole Préparatoire de Musique de l'UQAM organise du 5 mai au 4 juillet, une session intensive de recyclage en théorie, solfège, éducation de l'oreille et harmonie pour les débutants jusqu'aux niveaux préparatoire à l'entrée au Collège et au baccalauréat à l'Université. Les cours se donnent le soir de 18h30 à 21h30 deux fois la semaine. Des cours d'instruments et de chant sont également offerts.

Des dépliants sont envoyés sur demande: Téléphone: 932-9917.

Atelier ORFF

Le Regroupement Musique de l'UQAM organise un atelier sur la méthode d'éducation musicale ORFF, samedi le 10 mai de 9h à 16h. L'animateur invité Jean Wilmouth, de Pittsburg, est spécialisé dans les méthodes Orff et Dalcroze. Le programme portera sur les techniques des instruments Orff, la percussion et le mouvement, des activités rythmiques pour les classes.

Pour informations, composez: 282-8119 ou 932-9917. Les inscriptions seront reçues jusqu'au 25 avril.